

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2332

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	10 000 000	
Diplomatie culturelle et d'influence	10 000 000	0	
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	
TOTAUX	10 000 000	10 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour assurer notre diplomatie économique, les outils institutionnels existent : la direction de la diplomatie économique, les opérateurs Business France et Atout France (pour la promotion du tourisme), et la Section Liaison Entreprises Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense.

Pourtant, les moyens mis à disposition du ministère des affaires étrangères pour remplir cette mission sont relativement limités (30,9 millions € de crédits de paiement dans le PLF 2023), à

rebours des ambitions affichées en la matière. A cet égard, le financement de Business France relève de diverses missions budgétaires, ce qui est contestable.

Afin d'augmenter les moyens mis à disposition du MAE pour sa diplomatie économique, le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 10 millions d'euros pour l'action n°07 du programme n°185 et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n°02 du programme n°105.